Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260421-D2026_23-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

DEL-2026/23

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°23

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date de convocation : 14 avril 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, M. BAUDOUX, Mme RABILLARD, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. MESPELDE, M. LEGRAND, Mme DUTRAIN, Mme RONDET, M. INDA, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. ALQUIE
Absent : Mme MENAND
Secrétaires de séance : M. HOUZELOT et Mme BEAUPIED-BLANCHET
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

RAPPORTEUR : Myriame ROURE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en voir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Philippe HOUZELOT correspondant défense de la commune de Queyrac,
CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente délibération.

Le 21 avril 2026

Affiché le 21 avril 2026

Le Maire	Le Secrétaire de Séance	La secrétaire de Séance
Myriame ROURE	**Philippe HOUZELOT**	**Séverine BEAUPIED-BLANCHET**

MAIRIE DE QUEYRAC 33 (Gironde)

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.